

# ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DE L' ASSOCIATION « *LES AMIS DE RAMATUELLE* »

*21 août 2014*

---

## **Dossier « risques sur la commune de Ramatuelle »**

Dans le dossier départemental des risques majeurs, mis à part le risque sismique, comme dans toutes les régions, notre commune en comporte deux :

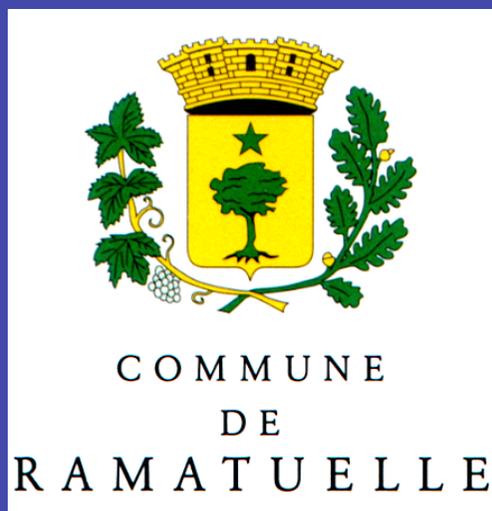
I - Inondations de plaine

II - Feux de forêt

# I - INONDATIONS

Dans son programme électoral la municipalité avait envisagé l'étude de réhabilitation des ruisseaux principaux du bassin versant de Pampelonne.

Depuis fin 2013 la Déclaration d'Intérêt Général (DIG) est caduque. En février 2014, la commune a demandé le renouvellement de la procédure de Déclaration d'Intérêt Général auprès du préfet par l'intermédiaire du « service cours d'eau » de la Communauté de communes.



# **Programme de réhabilitation des ruisseaux du bassin versant de Pampelonne**

## Forte volonté de la municipalité :

- Préserver le caractère rural de Ramatuelle

Soutien de l'activité agricole

Protection des milieux naturels



- Faciliter la restauration et l'entretien des ruisseaux

# Diagnostic initial

- La plupart des ruisseaux ne sont plus entretenus et certains n'assurent plus leurs fonctions ;
- Capacité d'écoulement réduite :
  - Végétation vieillissante et encombrante
  - Accumulation d'embâcles
  - Ensablement important
- Érosion des berges importante
  - Aggravation des inondations
  - Dégradations des terrains agricoles

# Programmation des travaux déclarés d'intérêt général

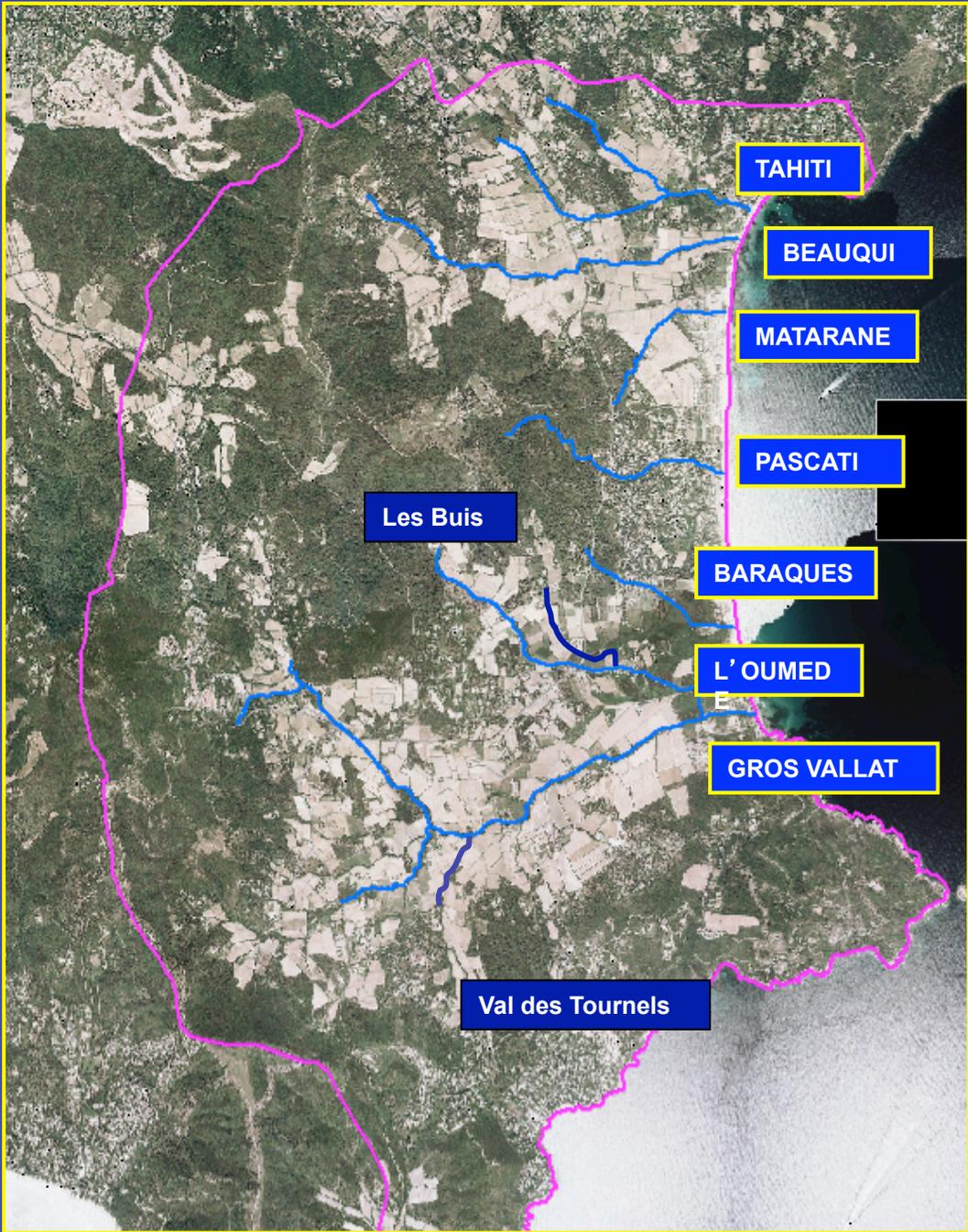
## Article L211-7 du code de l'Environnement

La Déclaration d'Intérêt Général est une procédure qui permet aux collectivités de réaliser ou d'exploiter des travaux, ouvrages ou installations liées au domaine de l'eau dans l'intérêt général ou en urgence.

Elle permet l'intervention de la collectivité sur le domaine privé et permet également de faire contribuer aux dépenses ceux qui y trouvent un intérêt.

Deux déclarations d'intérêt général ont été réalisées par le Syndicat de la Giscle :

- DIG du 13 octobre 2006
- DIG du 18 septembre 2008 valable jusqu'en 2012



# Les ruisseaux

Le Gros Vallat et ses affluents	6 875 m
Le ruisseau de l' Oumède	3 650 m
Le ruisseau des Baraques	1 015 m
La retenue de Pascati	65 m
Le ruisseau de Matarane	175 m
Le ruisseau de Beauqui	3 070 m
Le ruisseau de Tahiti	3 500 m
<b>Total cours d' eau</b>	<b>18 350 m</b>
<b>Total berges</b>	<b>36 700 m</b>

- Phase de réhabilitation : travaux de restauration des capacités hydrauliques et traitement des désordres
  - Tranche 2006 : Ouméde et Gros Vallat
    - Linéaire traité : 9 km de cours d'eau
    - Coût 194 000 euros HT dont 107 000 euros HT de travaux de protection de berges
  - Tranche 2007 : Tahiti, Beauqui, Matarane, Pascati et Baraques
    - Linéaire traité : 11.5 km de cours d'eau
    - Coût 155 300 euros HT dont 77 760 euros HT de travaux de protection de berges
  - Tranche 2008 : Ruisseau des Bouis et ruisseau des Tournels
    - Linéaire traité : 1.5 km de cours d'eau
    - Coût 74 400 euros HT dont 55 112 euros HT de travaux de protection de berges

– Phase d'entretien: travaux courants de débroussaillage des canniers, d'abattage, de curage et de traitement des espèces envahissantes

- Tranche 2009 : Ouméde et Gros Vallat
  - Linéaire traité : 7.7 km de cours d'eau
  - Coût : 77 100 euros HT
  
- Tranche 2010 : Tahiti, Beauqui, Matarane, Pascati et Baraques
  - Linéaire traité : 7.4 Km de cours d'eau
  - Coût : 44 440 euros HT
  
- Tranche 2011 : Ruisseau des Bouis et ruisseau des Tournels, travaux d'entretien en cours
  - Linéaire traité : 1.5 Km de cours d'eau
  - Coût prévisionnel : 24 000 euros HT

- Coût total du programme (2006 à 2011)
  - Travaux d'entretien : 329 328 euros HT
  - Travaux de protection de berges : 314 872 euros HT
  
- Suite du programme de travaux

Le prochain programme de travaux sera établi avec le dépôt de la nouvelle procédure Loi sur l'Eau et Déclaration D'intérêt Général à l'issue d'un nouveau diagnostic de l'état des cours d'eau et selon les volontés politiques. Ce programme devrait intervenir à partir de 2015.

# Financement de l'opération

Phase de restauration (2006 à 2012) :

Agence de l' Eau : 30 % du H.T

Région PACA : 30 % du H.T

Conseil Général : 20 % du H.T

Commune : 10 % du H.T + TVA

Riverains : 10 % du HT

Participation des propriétaires riverains 2006 : 1.14 euros /ml

Participation des propriétaires riverains 2007 : 0.94 euros /ml

Participation des propriétaires riverains 2008: 1.12 euros /ml

# **Illustrations et travaux**









## II - FEUX DE FORÊT

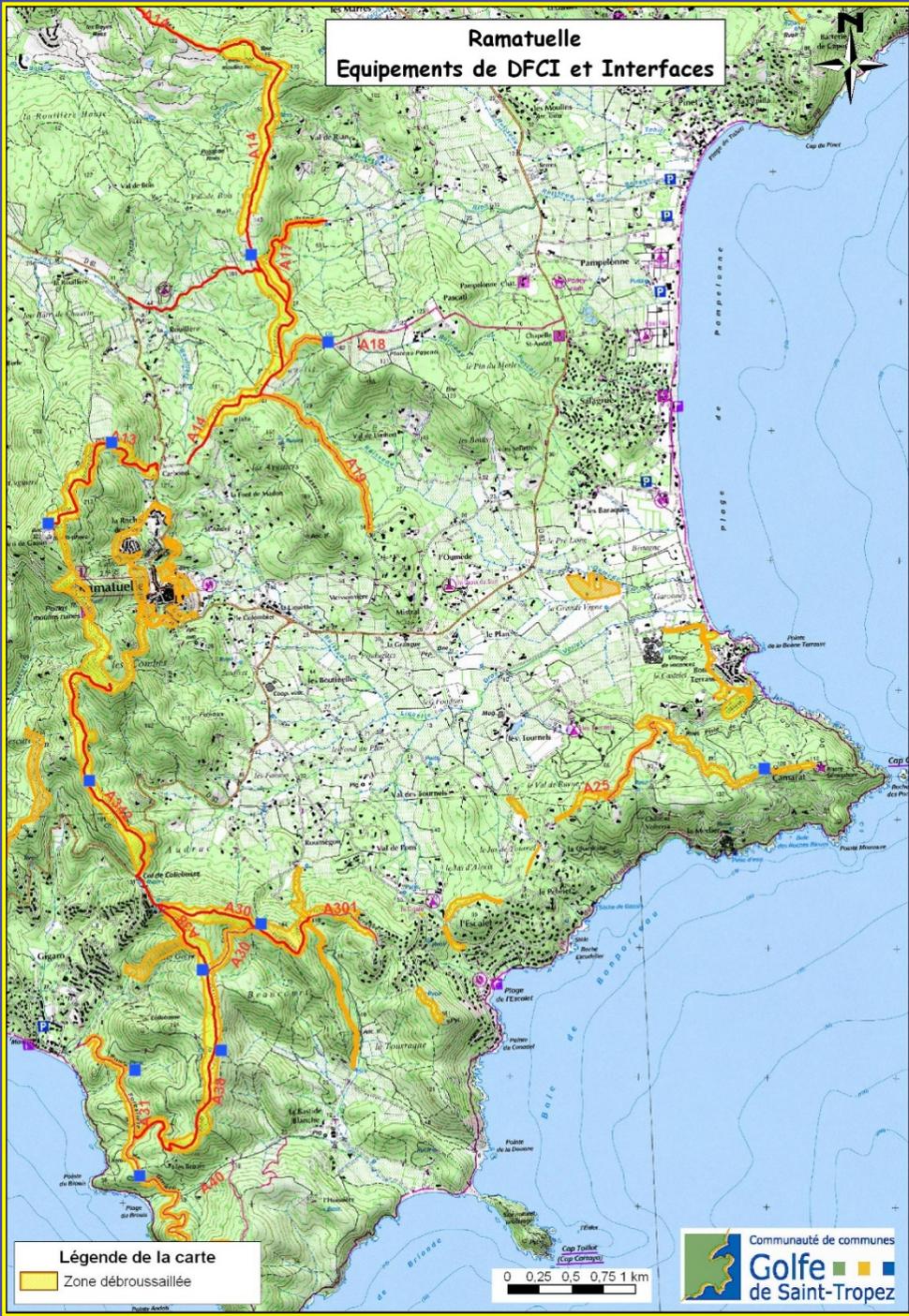
Le risque feux de forêts est, vous vous en doutez, le risque le plus important pour notre commune :

Depuis de nombreuses années, les municipalités successives en collaboration avec le SIVOM (Syndicat à vocation multiples) du Pays des Maures et du golfe de Saint-Tropez, ont mis en place une stratégie de prévention et de lutte très importante.

Des travaux de création et d'entretien de pistes DFCI ont été réalisés, accompagnés du débroussaillage de part et d'autre sur une profondeur de 50 mètres, afin de limiter la propagation du feu mais surtout de permettre aux pompiers de travailler en meilleure sécurité.

Une protection complémentaire a été créée par la commune à partir de certaines voies communales en réalisant un débroussaillage de 30 mètres de profondeur permettant ainsi de faire un quadrillage des risques.

# Ramatuelle Equipements de DFCI et Interfaces



Plusieurs citernes de 20 000 litres sont installées le long des pistes ainsi que près de 250 poteaux incendies sur l'ensemble de la commune.

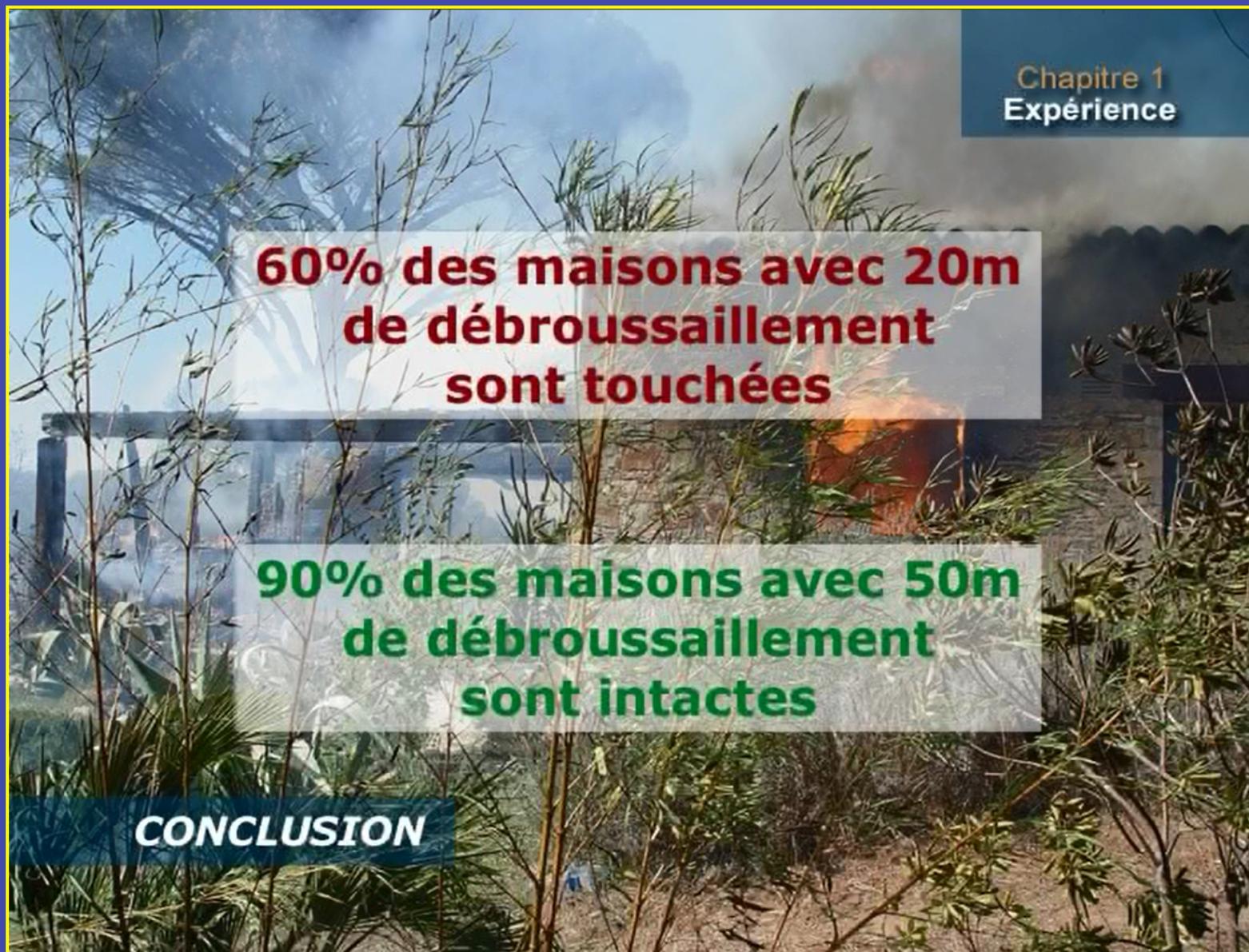
Sur le plan « protection des habitations », l'OLD (Obligation Légale de Débroussaillage) décidée par arrêté préfectoral, est appliquée par la commune, sous l'autorité du maire, au travers du service forêt de la Communauté de communes.

En 2007/2008, un agent a été missionné par la mairie de Ramatuelle, pour faire appliquer cet arrêté préfectoral sur environ 430 habitations.

Pour les lotissements résidentiels, la commune a demandé aux présidents des A.S.L. d'intervenir auprès de chaque propriétaire pour l'application de cette directive.

Sur ce point, afin de vous montrer l'efficacité et la nécessité de réaliser ces travaux je vous propose de prendre connaissance des conclusions d'un retour d'expérience des feux en 2003/2004 au Plan de la Tour.

Une étude effectuée au Plan de la Tour a démontré que :

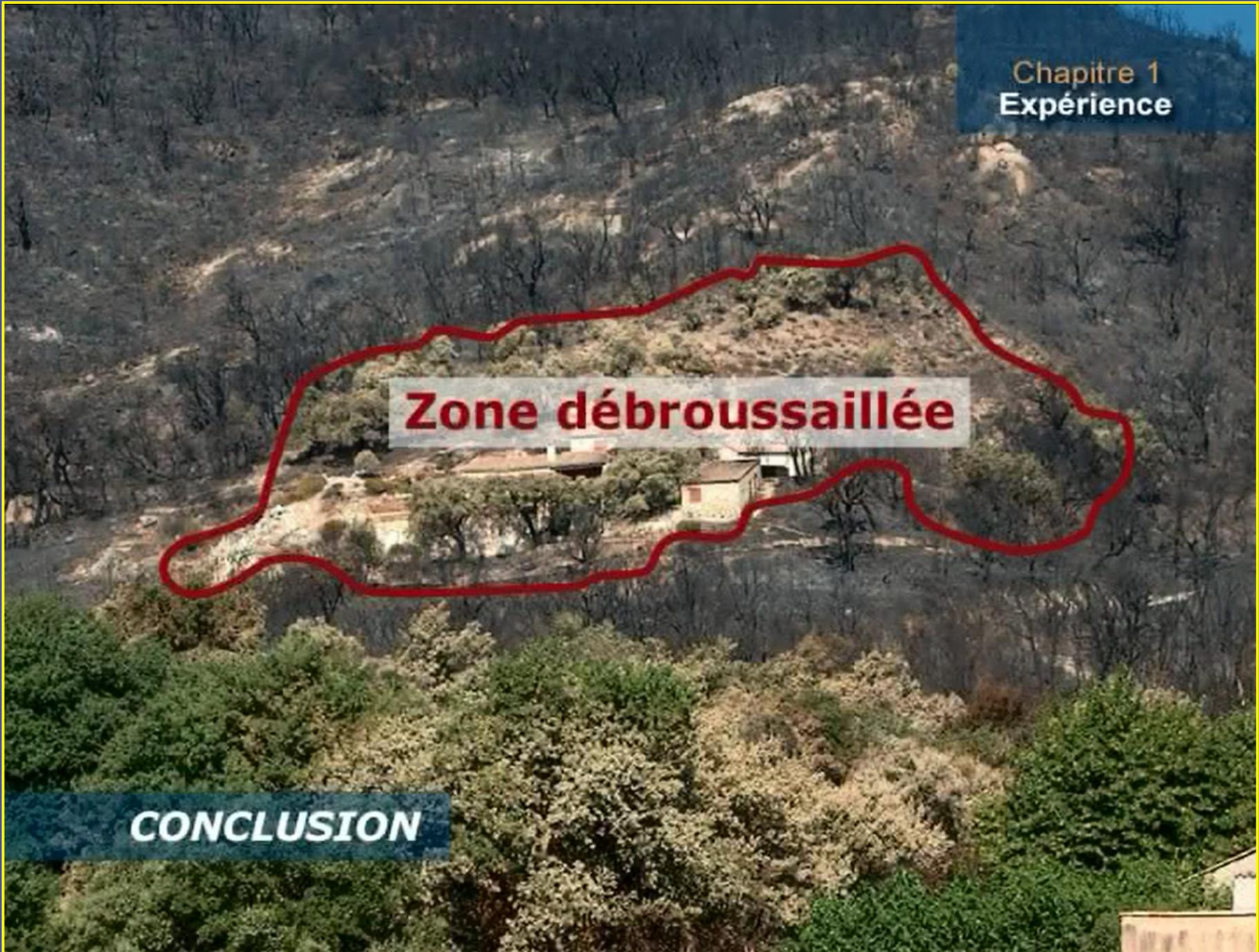






**Zone débroussaillée**

**CONCLUSION**



# Mesures complémentaires de prévention

En plus des mesures précitées la commune a mis en place un service de prévention tous les été sous la forme d'un Comité Communal des Feux de Forêt (CCFF),

Le CCFF est composé de 18 membres bénévoles dont le Maire, qui en est le Président, responsable de l'ensemble des bénévoles.

Aujourd'hui nous avons deux véhicules porteurs d'eau de 600 litres ainsi qu'une pompe flottante pour piscine qui peut rendre de grands services grâce à une capacité d'eau importante et une utilisation quasiment sans risque.



Notre rôle premier est de patrouiller les jours déclarés à risque sévère sur toutes les pistes DFCI afin d'informer et de dissuader le public de pénétrer la forêt. Cette mission est renforcée par la présence d'une patrouille équestre du 15 juin au 15 septembre.

